



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 25 AVRIL 2018

## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

**Albert VULIVULI (RACING 92)** : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Toulousain Rugby / Racing 92 du 15 avril 2018 (J24 TOP 14), M. Albert VULIVULI est suspendu **2 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le bras* ». Cette suspension prend effet à compter de ce jour. Compte tenu du calendrier des rencontres disputées par le Racing 92, **M. Albert VULIVULI est suspendu jusqu'au 5 mai 2018 inclus.**

M. Albert VULIVULI sera donc requalifié à compter du 6 mai 2018.

**Ugo MOLA (STADE TOULOUSAIN RUGBY)** : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre Stade Toulousain Rugby / Racing 92 du 15 avril 2018 (J24 TOP 14), la Commission de discipline et des règlements a prononcé une **interdiction d'accès au terrain et aux vestiaires d'arbitres pendant 6 semaines** à l'encontre de M. Ugo MOLA pour « *Comportement de nature à porter atteinte à l'image et à la réputation du rugby* ». **M. Ugo MOLA est suspendu jusqu'à la fin de la saison et sa date de requalification sera communiquée ultérieurement en tenant compte du calendrier de la fin de saison 2017/2018 du Stade Toulousain Rugby et du calendrier 2018/2019 des matches disputés par le club dans lequel il sera qualifié.**

La Commission a, en outre, décidé de prononcer à l'encontre du Stade Toulousain Rugby une **amende de 10 000 €** pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR.* »